

Analyse financière

La capacité d'autofinancement

Ce cours vous est proposé par Christine MARSAL, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée de l'activité.

- 1. La capacité d'autofinancement correspond au financement maximal que le banquier peut octroyer à l'entreprise.**
 - a. Vrai [*Feedback* : Non cela correspond aux ressources encaissables générées par l'activité principale et régulière de l'entreprise.]
 - b. Faux
- 2. Pour le calcul de la CAF, il faut retraiter la production de l'exercice en retranchant la production immobilisée.**
 - a. Vrai [*Feedback* : Ce retraitement ne concerne que l'autofinancement d'exploitation qui est une CAF plus restrictive et concerne des produits et charges court terme, c'est-à-dire moins d'un an.]
 - b. Faux
- 3. La méthode ascendante de calcul de la CAF prend pour point de départ le résultat courant.**
 - a. Vrai [*Feedback* : Le point de départ est le résultat net.]
 - b. Faux
- 4. La CAF prend en compte les éléments exceptionnels car ils peuvent contribuer au financement ponctuel de la firme (par exemple la vente d'un actif).**
 - a. Vrai [*Feedback* : La CAF ne prend en considération que les charges décaissables et produits décaissables issus de l'activité régulière de l'entreprise.]
 - b. Faux
- 5. La CAF est calculée à partir des produits et des charges décaissables (pas de prise en compte des produits et charges calculés).**
 - a. Vrai
 - b. Faux

6. La méthode descendante de la CAF est une façon de vérifier les calculs de la méthode ascendante.

a. Vrai

b. Faux [*Feedback* : Les deux méthodes doivent donner les mêmes résultats.]

7. Le banquier participe d'autant plus aux projets de l'entreprise que cette dernière a une CAF en diminution.

a. Vrai [*Feedback* : Au contraire, le banquier a besoin de savoir si l'entreprise pourra rembourser son prêt. De fait, il est très intéressé par une évolution favorable de la CAF.]

b. Faux

Références

Comment citer ce cours ?

Analyse financière, Christine Marsal, AUNEGe (<http://auneger.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.